

<i>SOMMAIRE</i>	<i>CHRONIQUE</i>
MULTILATERAL.....2	Le durcissement de la relation bilatérale américano-russe : encore la défense antimissile <i>Par Bernard Sitt, Directeur du CESIM</i>
Union européenne..3	<p>La question de la défense antimissile américaine en Europe est un point de contention persistant de la relation bilatérale américano-russe, particulièrement depuis les années de la présidence G.W. Bush. Les décisions du président Obama annoncées en septembre 2009 de modifier les systèmes à déployer, ainsi que le calendrier et les lieux des implantations (cf. notre chronique dans le numéro n° 41 de ce bulletin) avaient été accueillies à Moscou avec une satisfaction évidente.</p> <p>Mais le ton du côté russe vient de monter d'un cran. Le 23 novembre dernier, le président Dmitri Medvedev a prononcé depuis Gorki un discours qui semble marquer un net durcissement. Ce discours reprend les positions traditionnelles du Kremlin, selon lesquelles le dispositif est dirigé à terme contre la Russie, et regrette le refus des Américains d'accepter de traduire par un document juridiquement contraignant leurs déclarations formelles du contraire, qui ne convainquent pas Moscou. Il déplore également que l'offre de partage bilatéral ou multilatéral des défenses faite par lui au sommet de l'OTAN à Lisbonne en novembre 2010 soit restée sans effet.</p> <p>Dépité de la surdité que les Alliés manifestent selon lui aux préoccupations de sécurité de la Russie, et affichant son inquiétude à l'égard d'un programme de développement étalé en quatre phases successives qu'il avait pourtant bien accueilli en 2009, il annonce cinq mesures concrètes, qui, à l'évidence, sont destinées à forcer le dialogue (qu'il se déclare d'ailleurs prêt à poursuivre) avec Washington :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le radar d'alerte avancée de Kaliningrad sera mis en « alerte de combat ». 2. La couverture de protection des armes nucléaires stratégiques russes sera renforcée de manière prioritaire, dans le cadre du développement des programmes de défense aérienne et spatiale. 3. Les nouveaux missiles balistiques stratégiques seront équipés de systèmes d'aide à la pénétration avancés et de nouvelles têtes « à haute efficacité ». 4. Les forces armées développeront au besoin des contre-mesures de désactivation des données et des systèmes de guidage des défenses antimissile qui seront efficaces et peu coûteuses. 5. Si les mesures qui précèdent s'avéraient insuffisantes, la Russie déploierait des systèmes d'armes offensives visant les missiles antimissile américains installés en Europe. La première étape de ce processus sera de déployer des missiles Iskander dans la région de Kaliningrad. <p>Ces cinq mesures pourraient mériter une analyse technico-opérationnelle précise. On pourrait considérer que la première relève de la gesticulation, et que la troisième et la quatrième, pour autant qu'on puisse en mesurer la portée, soulèveraient des problèmes techniques considérables. Seule la cinquième a des implications stratégiques immédiatement palpables.</p> <p>Le président russe a par ailleurs évoqué une autre mesure qui pourrait avoir un impact stratégique très négatif, en menaçant de se retirer de certains instruments d'<i>arms control</i> et de désarmement. Il pensait peut-être au traité FNI, mais il a en tous cas mentionné explicitement le traité Nouveau START, dont le préambule, bien que non juridiquement contraignant, reconnaît l'interrelation entre armes stratégiques offensives et armes stratégiques défensives.</p> <p>Ce traité est à notre sens un bon accord, et les réductions qu'il requiert à l'horizon 2018 permettront à la dissuasion russe d'être pleinement efficace face à n'importe quel système de défenses antimissile.</p> <p>Les raisons qui guident la posture politique et les arguments russes se situent donc peut-être ailleurs. Quelle place y tient la politique intérieure dans la perspective de l'élection présidentielle de mars 2012 ?</p>
PAYS.....4	
Nucléaire.....4	
Biologique.....5	
Chimique.....5	
Vecteurs.....5	
CRISES & TRAFICS....6	
MISCELLANÉES.....6	
PUBLICATIONS.....7	
SEMINAIRES.....8	
Agenda.....8	

MULTILATERAL



Crédit photo : The ASAN Institute for Policy Studies

Sommet sur la sécurité nucléaire de 2012 à Séoul, un entretien avec M. Choong-hee HAHN

Lancé en avril 2010 par un premier Sommet sur la sécurité nucléaire auquel 47 Etats avaient participé à Washington, le projet de l'Administration Obama d'accroître, au plus haut niveau des Etats, la conscience d'une menace infraétatique de nature terroriste afin d'accélérer le travail de sécurisation des matières nucléaires à court terme entrera dans une deuxième phase au mois de mars 2012, avec la tenue d'un nouveau Sommet à Séoul. La priorisation de la sécurité nucléaire à l'agenda des administrations des Etats ayant participé au Sommet de Washington est entretenue depuis un an et demi par d'autres rencontres et l'accident de la centrale de Fukushima en mars 2011 ne manquera pas d'avoir une incidence sur l'ordre du jour de la deuxième rencontre.

Sous-sherpa et porte-parole du Secrétariat préparatoire au Sommet de Séoul, M. Choong-hee HAHN revient dans cet entretien sur la place de cette initiative au sein du régime mondial de non-prolifération nucléaire, ainsi que sur la question de l'évaluation de ses résultats.

Nombre d'Etats en développement voient dans la sécurité nucléaire un concept politico-diplomatique à disposition des Etats dotés de l'arme nucléaire, Etats-Unis en tête, pour renforcer le régime de non-prolifération nucléaire sans avoir à supporter de contreparties en matière de désarmement. Dans ces conditions, la sécurité nucléaire ne risque-t-elle pas de prendre la forme d'une seule « coalition of the wilings » ?

L'ordre du jour du Sommet de Séoul doit être focalisé sur les questions de sécurité nucléaire et ne pas aborder celles qui ont trait à la non-prolifération comme au désarmement, de la même manière que cela a été le cas à Washington en 2010. C'est la raison pour laquelle nous insistons sur le thème des risques et menaces d'actes malveillants perpétrés par des acteurs non étatiques.

Il est vrai que certains pays, au sein du NAM en particulier, considèrent que la sécurité nucléaire devrait être assurée *in fine* par des engagements plus fermes en matière de désarmement nucléaire. En réalité, un tel objectif n'est pas incompatible avec la vision d'un monde sans armes nucléaires. C'est une question de priorité. Il s'agit d'abord de se concentrer sur l'objectif de sécurité nucléaire au sens strict, afin ensuite de progresser dans le sens d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Notre approche est donc incrémentale, en commençant par les objectifs les plus consensuels au plan politique. De ce point de vue, le thème de la sécurité nucléaire permet de jalonner le chemin par des mesures de confiance dont l'objectif final pourra bénéficier.

Un régime mondial de sécurité nucléaire nécessiterait, pour ne pas être virtuel, une norme universellement acceptée assortie d'un instrument de vérification effectif. Qui fixe la norme ? Comment envisager un mécanisme de vérification ?

Il faut ici rappeler la différence qu'il y a entre sûreté et sécurité. Il existe de nombreuses normes en matière de sûreté qui s'appliquent aujourd'hui à la plupart des Etats. En revanche, si l'AIEA fournit des directives et des recommandations s'agissant de sécurité, il n'existe pas à ce jour de normes universelles parce que la question de la sécurité reste très sensible, qui implique de nombreux niveaux de décision politique, y compris les renseignements, la défense et les organes de police. Par ailleurs, chaque pays a sa propre perception des menaces à la sécurité nucléaire. C'est donc une question éminemment politique qui rend très délicate l'imposition d'une norme universelle.

Ici encore, l'approche se doit d'être progressive, *via* dans un premier temps, l'universalisation des instruments d'application volontaire existants, tels que les codes de conduite et recommandations de l'AIEA. Rappelons-nous que mettre en place un régime de sûreté a également pris beaucoup de temps.

Cela étant dit, je ne pense pas que l'objectif de norme obligatoire soit inatteignable. C'est une idée qui est défendue par de nombreux experts et qui fait son chemin. Sans norme, il sera effectivement difficile de créer un régime de sécurité robuste. Il s'agit donc d'un enjeu important.

Comment mesurera-t-on le succès du Sommet de Séoul ? Est-il

d'ores et déjà envisagé d'institutionnaliser davantage le processus, notamment en termes d'évaluation des progrès réalisés en matière de sécurité des matières, ou bien le mécanisme a-t-il vocation à demeurer informel ?

L'objectif originel du Sommet de Washington en 2010 n'était pas de produire une structure internationale permanente. Il s'agissait de donner au traitement de la sécurité nucléaire une impulsion politique forte au plus haut niveau des Etats, en particulier en rassemblant autour de cet enjeu les chefs d'Etats et de gouvernements. Il ne s'agissait en aucun cas d'entrer en compétition avec des structures ou initiatives fonctionnelles déjà en place sur le sujet, telles que les organes compétents du système des Nations unies ou la GICNT par exemple.

Un engagement a été pris de sécuriser les matières nucléaires dans le monde en quatre ans. A ce titre, nous pensons qu'un troisième Sommet sur la sécurité nucléaire en 2014 sera nécessaire afin d'évaluer les progrès réalisés. Nous commencerons à évaluer les progrès à Séoul au mois de mars prochain. Nous savons d'ores et déjà que des progrès concrets ont été réalisés, aussi bien en termes d'adoption d'instruments existants qu'en termes plus opérationnels.

Il est trop tôt pour dire quand pourra être clôt le processus ouvert à Washington en 2010. En tout état de cause, l'utilité du processus sera évaluée par consensus entre Etats participants. Notamment, l'intervalle entre les Sommets pourrait être ajusté si nécessaire et l'implication de l'AIEA pourrait être précisée.

Propos recueillis et traduits par Benjamin Hautecouverture

UNION EUROPEENNE

Les réactions de l'UE au dernier rapport de l'AIEA sur l'Iran

Les ministres des Affaires étrangères des 27 Etats membres de l'UE se sont réunis à Bruxelles le 1^{er} décembre 2011 afin de déterminer les suites à donner au dernier rapport de l'AIEA sur les activités nucléaires de l'Iran, publié le 15 novembre 2011. La France a poussé pour une décision qui démontre la fermeté de l'Union à l'égard de l'Iran. Les principales mesures défendues par Alain Juppé à ce Conseil Affaires étrangères ont été le gel des avoirs de la Banque centrale iranienne et l'interdiction de l'importation d'hydrocarbures, mesures similaires aux termes de l'embargo américain initié en 1979.

La décision 2011/783/PESC du Conseil du 1^{er} décembre 2011 ajoute 37 personnes physiques et 143 personnes morales iraniennes à la liste des individus et entités faisant l'objet de mesures restrictives (gel des avoirs et interdiction de visa), dans le cadre de la politique européenne de sanctions que prévoit la Décision 2010/413/PESC du Conseil du 26 juillet 2010 (voir encadré). Parmi les différents types d'acteurs concernés par ces restrictions, il est notable que la Compagnie de transport maritime de la République islamique d'Iran (IRISL) et ses nombreuses filières et sociétés écrans soient l'objet de la plus importante inflation : 128 entrées ont été ajoutées à une liste (catégories III.A et III.B de l'Annexe II) qui en comptait 97. On peut y voir l'illustration de la volonté de l'UE de renforcer ses efforts de lutte contre le contournement des sanctions, en s'attaquant à certains des moyens que l'Iran peut mettre en œuvre afin de se procurer des biens et technologies contrôlés. Cet élargissement de la liste des personnes et entités faisant l'objet de mesures restrictives est le plus important en date. Il semble traduire la préoccupation croissante de l'Union à l'égard de la crise de prolifération iranienne, relayée par l'exaspération des grandes capitales face à l'attitude du régime iranien.

En plus de la décision 2011/783/PESC, le Conseil du 1^{er} décembre a décidé d'examiner d'autres pistes pour renforcer les sanctions européennes, portant sur les secteurs financier et pétrolier. Un consensus sur une cessation des importations d'hydrocarbures iraniens par l'UE n'a pas pu être obtenu, en raison notamment des inquiétudes d'Etats membres, dont la Grèce, sur les conséquences d'une telle mesure sur leurs économies fragilisées par la crise financière en cours. Le Secrétaire général de l'OPEP, Abdallah el-Badri, a par ailleurs fait part de son inquiétude face à la perspective d'un embargo de l'UE sur le pétrole iranien. S'exprimant le 7 décembre au Congrès mondial sur le pétrole organisé à Doha, il a indiqué que l'UE importe d'Iran 865.000 barils par jour (la Commission européenne indique un chiffre légèrement supérieur à 582.000 barils jours pour 2010, soit 5,66% des approvisionnements européens), et qu'il serait dès lors très difficile aux pays exportateurs de compenser un tel volume, en dépit du retour progressif sur le marché du pétrole libyen. Ces mesures additionnelles seront examinées lors de la prochaine réunion du Conseil fin janvier 2012.

Ces décisions ont été prises dans le climat de forte tension entre l'UE et l'Iran qui fait suite au sac de l'ambassade du Royaume-Uni à Téhéran, le 29 novembre 2011. Le gouvernement iranien a été directement mis en cause par plusieurs chancelleries européennes pour son apparent manque de réactivité lors de l'attaque, et a conduit la France, l'Allemagne, et les Pays-Bas à rappeler leur ambassadeur pour consultation. Le Royaume-Uni a ordonné la fermeture de la représentation iranienne à Londres.

Le Secrétaire d'Etat britannique aux Affaires étrangères William Hague, s'exprimant en marge de la réunion, a souligné l'utilité des sanctions européennes, et réaffirmé l'attachement de l'UE à une solution négociée à la crise de prolifération nucléaire iranienne : « *We want Iran to come to the table and negotiate meaningfully about its nuclear programme. Despite events this week we still want a diplomatic solution.* »

Rappel des décisions de l'UE sur la crise nucléaire iranienne

- La position commune 2007/140/PESC du 27 février 2007 a été adoptée en soutien à la mise en œuvre de la résolution 1737 du Conseil de sécurité des Nations unies (23.12.06). Elle prévoit un embargo sur les matières, biens, équipements et technologies dont l'exportation est contrôlée dans le cadre des régimes des groupes de fournisseurs et du MTCR, et, plus largement, pouvant contribuer aux activités nucléaires et balistiques de l'Iran. Elle confirme également pour l'ensemble des Etats membres les mesures de restriction de voyage et de gel des avoirs d'un certain nombre de personnes et entités iraniennes.
- La position commune 2007/246/PESC du 23 avril 2007 modifie la précédente pour prendre en compte les dispositions prévues par la résolution 1747 du Conseil de sécurité (24.03.07). Le champ des restrictions à l'exportation est élargi pour inclure tous types de matériel militaire.
- La position commune 2008/479/PESC du 23 juin 2008 modifie la position commune 2007/140/PESC, élargit la liste des personnes et entités iraniennes faisant l'objet de restrictions, et permet le gel des avoirs de la banque Melli.
- La position commune 2008/652/PESC du 7 août 2008 modifie la position commune 2007/140/PESC pour prendre en compte les dispositions prévues par la résolution 1803 du Conseil de sécurité (03.03.08). La liste des personnes et entités iraniennes faisant l'objet de restrictions est élargie. Les Etats membres sont appelés à la vigilance concernant certains types de transactions financières entre les institutions relevant de leur juridiction et une liste d'entités iraniennes.
- La décision 2010/413/PESC du Conseil du 26 juillet 2010 abroge la position commune 2007/140/PESC pour prendre en compte les dispositions prévues par la résolution 1929 du Conseil de sécurité (09.06.10), ainsi qu'une série de mesures d'accompagnement. En plus de la reconduite des mesures prévues par la position commune 2007/140/PESC, la principale évolution réside dans l'interdiction de l'exportation de biens, équipement et technologies pour les domaines pétrolier et gazier (article 4).
- La décision 2010/644/PESC du Conseil du 25 octobre 2010 modifie la décision 2010/413/PESC et modifie la liste des personnes et entités iraniennes faisant l'objet de restrictions.
- La décision 2011/299/PESC du Conseil du 23 mai 2011 modifie la décision 2010/413/PESC et élargit la liste des personnes et entités iraniennes faisant l'objet de restrictions ; elle en suspend l'application en ce qui concerne Ali Akhbar Salehi, anciennement chef de l'Organisation iranienne de l'énergie atomique, devenu Ministre des affaires étrangères.

ENJEUX PAYS : NUCLEAIRE

LE PROGRAMME NUCLÉAIRE ALGÉRIEN

Les autorités algériennes ont montré un intérêt dans le développement d'un programme nucléaire civil dès les années 1970, concrétisé dans les années 1980 par la construction, avec l'assistance de l'Argentine et de la Chine, de plusieurs installations. Un réacteur de recherche à eau légère de 1 MWt, baptisé Nur à 20 kilomètres à l'est d'Alger, fourni par l'Argentine, est opérationnel depuis 1989. L'Argentine a également fourni une usine pilote de fabrication de combustible au titre d'un accord conclu en 1985, dont la construction n'a été achevée qu'en 2000. Un second réacteur de recherche, à eau lourde et sensiblement plus puissant (15 MWt), baptisé Es Salam, a été fourni par la Chine au titre d'un accord conclu en 1983 et inauguré dix ans plus tard sur le site de Aïn Oussera à 250 kilomètres au sud d'Alger. Le site héberge par ailleurs d'autres installations, également fournies par la Chine au titre de contrats passés en 1996, en particulier dédiées à la production d'isotopes et à la construction de cellules chaudes. Le pays dispose également d'importantes réserves d'uranium dans le sud du pays (56000 tonnes) et de deux pôles de recherche dédiés : le Centre des sciences et de la technologie nucléaires, créé en 1976, et le Commissariat pour l'énergie atomique, créé en 1996. De telles infrastructures font de l'Algérie l'un des pays du monde arabe les plus avancés en matière de développement de l'énergie nucléaire civile, même si l'Algérie ne possède pas à ce jour de réacteur nucléaire de puissance.

Cette place privilégiée explique pour partie l'inquiétude apparue au début des années 1990 sur les risques présentés par l'Algérie en matière de prolifération nucléaire, mais elle ne suffit pas. Les préoccupations européennes et américaines se sont fait jour au début de l'année 1991, avec la découverte du site d'Aïn Oussera jusqu'alors tenu secret, par des satellites d'observation américains, découverte relayée par le *Washington Post* en avril de la même année. En outre, l'Algérie n'était pas partie au TNP à l'époque et ne disposait pas d'un accord de garanties généralisées avec l'AIEA mais d'un accord INFCIRC/66 depuis février 1989, qui ne couvrait que le réacteur fourni par l'Argentine. Par ailleurs, l'analyse des images du complexe d'Es Salam, notamment ses dispositifs de sécurité et la taille de ses tours de refroidissement, a alors jeté un doute sur la puissance annoncée du réacteur et sur la vocation réelle du site. De plus, la rareté des publications scientifiques algériennes en matière de recherche nucléaire rapportée à la quantité de scientifiques investis dans le programme (environ 300 selon l'ISIS à l'époque) a accru les suspicions qu'une partie d'entre eux soit versée dans des activités de recherche classifiées. Enfin, les tensions récurrentes entre l'Algérie et ses voisins marocain et libyen, la compétition existante en Afrique du Nord avec la Lybie et l'Egypte pour assurer le leadership de la région et les velléités libyennes en matière de nucléaire de défense ont pu apparaître comme des motivations politiques suffisantes pour que l'Algérie se soit engagée dans un programme nucléaire militaire avec l'intention de se rapprocher du seuil. De telles supputations ont été en partie entretenues par un rapport des services de renseignement espagnols rendu partiellement public par le journal *El Pais* en août 1998, selon lequel « *although the Algerian government's decision on its nuclear program is at present at variance with the policy of the 1980's, the knowledge obtained by an impressive staff of experts and scientists, as well as the availability of the installations which it will have at the end of the century, will place this country in an advantageous position to restart a military program if the corresponding political decision is taken.* »

L'Algérie au sein du régime de non-prolifération nucléaire

Le pays est membre du TNP depuis 1995, a ratifié le Traité de Pelindaba en 1998 et le TICE en 2003. Etat membre de l'AIEA depuis 1963, l'Algérie a conclu un accord de garanties généralisées avec l'Agence de Vienne en 1995, qui est entré en vigueur en 1997 mais ne dispose pas encore d'un Protocole additionnel en vigueur, même si un modèle a été approuvé par le Conseil des gouverneurs en 2004.

En matière de sûreté nucléaire, l'Algérie a ratifié les principales conventions existantes, sauf la Convention sur la sûreté nucléaire néanmoins signée en 1994.

Enfin, l'Algérie a ratifié en 2011 la Convention internationale sur la suppression du terrorisme nucléaire et a déjà reçu une assistance de l'AIEA au titre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité, en matière de contrôle des sources radioactives. Mais le pays ne participe encore ni à la PSI ni à la GICNT.

La relative précaution qu'indique cette formulation, en 1998, est tout de même remarquable. Elle s'explique par un évident manque de preuves, ainsi que par les efforts fournis par l'Algérie au cours des années 1990, sur pression européenne et américaine dans un contexte de crise politique interne intense tout au long de la décennie, pour rejoindre le régime mondial de non-prolifération (voir encadré). Par ailleurs, il est important de noter que les révélations du début des années 1990 avaient déjà donné lieu à un vif débat, notamment entre les services de renseignement américains et le département d'Etat, sur le point de savoir comment interpréter les nouvelles données à disposition. Il n'existe toujours aucune preuve que le pays se soit engagé, ni qu'il soit engagé dans une voie nucléaire militaire. Le cas algérien illustre à cet égard deux constantes des analyses politiques de la prolifération nucléaire : la complexité qu'il y a à qualifier un programme nucléaire en cours et la très grande insuffisance des approches capacitaires de la prolifération.

Il reste que l'AIEA ne sera pas en mesure de lever un certain nombre de doutes persistants tant que l'Algérie n'aura pas adopté de Protocole additionnel à son accord de garanties. Le pays a officiellement déclaré en 2005 sa volonté de signer avec l'Agence un Protocole, se démarquant en cela des positions négatives de principe prises notamment par l'Egypte sur ce sujet. A l'automne 2009, le ministre algérien de l'énergie et des mines, M. Chakib Khelil, annonçait que « l'Algérie est en train de mettre en place toutes les mesures pour la signature de ce Protocole ». Mais alors que nombre d'analystes s'attendaient à voir le pays adopter l'instrument avant la tenue de la 8e Conférence d'examen du TNP en mai 2010, force est de constater qu'aucune annonce récente n'a été faite en ce sens, notamment lors de la dernière Conférence générale de l'AIEA au mois de septembre dernier.

ENJEUX PAYS : BIOLOGIQUE, CHIMIQUE, VECTEURS

La résurgence des problématiques de frappes anti-bunker

Depuis la première guerre du Golfe (1991), la question de la destruction des cibles durcies ou profondément enfouies se pose sans qu'une réponse parfaitement satisfaisante n'ait été offerte. Le conflit a mis en évidence les limites techniques des systèmes de frappe conventionnels dans la destruction des bunkers, conduisant les responsables militaires américains à postuler que les États proliférants recourraient au durcissement et à l'enfouissement pour protéger des frappes aériennes leurs armes de destruction massive. L'inclusion croissante des problématiques proliférantes dans la stratégie de sécurité américaine avait alors conduit à envisager, dès les années 1990, le recours à des engins nucléaires pour cibler les infrastructures les plus dangereuses. La *Nuclear Posture Review 2001*, qui introduit la dissuasion des proliférants comme objectif prioritaire, institutionnalise le développement de systèmes d'armes spécifiquement dédiés aux frappes contre les infrastructures durcies et enfouies, dans un cadre conventionnel (développement de la GBU-28 et surtout de la GBU-57 de 14 tonnes), dans un cadre stratégique conventionnel (*Prompt Global Strike* et Trident conventionnel) et dans un cadre stratégique nucléaire (*Robust Nuclear Earth Penetrator* -RNEP, valorisation des B61). Si les composantes stratégiques conventionnelles et nucléaires ont été stigmatisées par de nombreux analystes, du fait des défauts intrinsèques de ces systèmes, d'ambiguïtés de l'administration Bush dans la définition des systèmes requis et, malheureusement, d'une perception très approximative des problématiques des frappes contre les cibles durcies, il n'en demeure pas moins que les États-Unis ont été les seuls à tenter de développer un large spectre d'outils permettant de traiter ce type de cible et à adapter la dissuasion, dans ses composantes conventionnelles et nucléaires, à des objectifs pour lesquels les instruments traditionnels, y compris nucléaires, pourraient se révéler inadaptés.



Bombe nucléaire de type B-83

L'approche américaine, comme certains enseignements de l'histoire, tendent en effet à démontrer que la dissuasion nucléaire à vocation stratégique est loin d'offrir une réponse systématiquement crédible et que des solutions spécifiques—qu'elles soient conventionnelles ou nucléaires—doivent être recherchées. La France comme le Royaume-Uni ont, de ce point de vue, maintenu une stratégie déclaratoire qui peut être contestée, en affirmant la pérennité de la dissuasion nucléaire face à ces menaces mais sans se donner les moyens de distinguer la riposte à apporter à des frappes stratégiques (affectant le territoire national), où la dissuasion nucléaire à vocation stratégique resterait manifestement opératoire, de celle à apporter à des frappes de champ de bataille ou régionales, où à l'évidence elle le serait moins. L'absence de systèmes d'armes capables de détruire les infrastructures enfouies est d'autant plus problématique que dans l'état actuel des arsenaux des États proliférants, les frappes que ceux-ci pourraient envisager seraient prioritairement des frappes de théâtre/régionales et que la destruction préalable des stocks semble une option préférable à une riposte nucléaire ou à une absence de riposte, de quelque nature qu'elle soit.

A cet égard, l'inadaptation de la dissuasion nucléaire stratégique s'est traduite par de nombreux indices. En Corée du Sud par la résurgence d'un débat sur le déploiement de systèmes nucléaires tactiques américains, voire sur la résurgence d'une option nucléaire nationale, et par la multiplication de programmes de vecteurs longue portée. Au Moyen-Orient par la multiplication des ventes ou transferts de bombes anti-bunkers (GBU-28) et de bombes de haute précision (GBU-38 JDAM) aux alliés des États-Unis, afin d'exercer une menace optimale sur les infrastructures iraniennes en cas de conflit. L'inadéquation de la dissuasion nucléaire classique apparaît toutefois de manière plus évidente dans les propos de Jeffrey Lewis et Elbridge Colby (« How to Worry Kim Jung-il », *The Diplomat*, 23 septembre 2011), analystes bien connus et respectés, peu suspects de sympathie pour les systèmes de type RNEP, à réclamer l'adaptation de réelles capacités de pénétration terrestre pour les bombes de type B-83 afin d'exercer une dissuasion plus effective à l'égard de la Corée du Nord. Cette demande traduit à l'évidence une perception aiguë de l'inadaptation partielle de l'arsenal central américain à une gestion de crise opérationnelle face à ce type de proliférant, et par conséquent à une dévalorisation de la dissuasion.

On peut bien entendu discuter de l'opportunité de développer des armes nucléaires ou conventionnelles spécifiquement dédiées aux frappes de cibles durcies et enfouies. On peut arguer que le développement d'instruments dédiés érode la dissuasion nucléaire « traditionnelle » en apportant par les faits la preuve de ses limites. On peut également avancer, plus objectivement, que la pénétration de plusieurs dizaines, voire centaines, de mètres de granit par un pénétrateur est une impossibilité, impliquant son couplage à une arme nucléaire de forte puissance, contraignant fortement la possibilité de frappe et annulant *de facto* l'avantage présumé (frappe confinée) de ce type d'armes. Enfin, il est assez probable que si les systèmes conventionnels de type GBU-57 pourraient permettre de couvrir de nombreux types de cibles, seuls les États-Unis disposent des vecteurs pour les emporter. Mais au-delà de ces constats, force est de constater que les États européens de l'OTAN, toujours très prompts à brandir leur résolution face aux proliférants et à disserter sur les nouvelles missions de l'Alliance dans ce cadre, seraient particulièrement fondés à se pencher sur la question. Sur le plan des systèmes conventionnels bien évidemment, puisque le déficit capacitair est manifeste au point d'en être gênant, mais également sur un plan nucléaire. De fait, la seule arme nucléaire anti-bunker dédiée existante, la B61-11 est actuellement l'arme de tous les débats, puisqu'elle compose l'intégralité du stock d'armes non stratégiques déployées en Europe par les États-Unis. A un moment où de nombreuses voix, y compris chez les militaires, s'élèvent en Europe pour signaler l'inutilité de ces armes et réclament, au nom de la non-prolifération, leur repli aux États-Unis, sans doute faudrait-il rappeler que la question ne se pose pas uniquement en termes de confort moral mais également en termes de dissuasion effective et que dans ce cadre, ces armes pourraient avoir leur utilité.

CRISES & TRAFICS, MISCELLANÉES

Nucléaire syrien : un point de situation

Le 24 mai 2011, un rapport du directeur général de l'AIEA corroborait les soupçons sur de possibles activités nucléaires non déclarées nourris à l'encontre de la Syrie par une partie de la communauté internationale depuis le raid israélien de septembre 2007 sur le site d'Al-Kibar, proche de la ville de Deir-el-Zor. L'Agence indiquait dans ce document que cette installation était « *très probablement* » un réacteur nucléaire, présentant des similitudes manifestes avec le réacteur graphite-gaz de 25MW installé par la Corée du Nord à Yongbyon. Le 9 juin 2011, le Conseil des Gouverneurs de l'Agence demandait la saisine du Conseil de sécurité des Nations unies, malgré les promesses de coopération formulées par la diplomatie syrienne au moment de la publication du rapport.



Image Credit: DigitalGlobe - ISIS
Image Date: 10 August 2007

Le site d'Al-Kibar, août 2007

Dans les faits, ces promesses n'ont pas été suivies d'effet. Lors d'une réunion tenue à Damas fin octobre 2011, les autorités syriennes ont continué de refuser toute nouvelle inspection. L'AIEA demande à se rendre à nouveau sur le site de Deir-el-Zor, que ses inspecteurs n'ont pu examiner qu'une fois, en juin 2008, ainsi que sur trois autres installations suspectées d'y être liées. Les fortes pressions que subit actuellement la Syrie d'une partie de la communauté internationale dans le cadre du mouvement de contestation qui agite le pays depuis le printemps 2011 rendent le contexte encore moins favorable aux demandes de l'Agence.

Un autre site a récemment été l'objet de suspicions. Une usine située en périphérie de la ville de Hasakah, au Nord-Ouest du pays, présente de fortes similitudes d'apparence avec les plans d'une installation dédiée à l'enrichissement d'uranium que le réseau Khan a fournis à la Libye, qui comptait y installer une cascade de 10.000 centrifugeuses. A.Q. Khan s'est rendu au moins une fois en Syrie, et a entretenu des contacts avec les autorités syriennes, qui ont affirmé avoir refusé ses offres. Ne pouvant accéder physiquement à ce site, l'AIEA s'est basée sur l'analyse d'images satellites du site. Il est apparu que cette installation est aujourd'hui une usine textile, et n'aurait, selon l'architecte allemand qui en a supervisé la construction au début des années 1980 et a pu s'y rendre en 1991, toujours eu pour fonction que de produire du tissu synthétique. Ce cas illustre bien la difficulté pour l'Agence de surveiller les activités nucléaires d'un pays non coopératif comme la Syrie.

Retour sur la récente explosion dans une base de missiles en Iran

Le 12 novembre 2011, une puissante explosion a sévèrement endommagé une base servant au développement et à l'essai de missiles balistiques, située à proximité de la localité de Bid Kaneh, à 40 kilomètres au sud-ouest de Téhéran, et placée sous l'autorité des Gardiens de la révolution. La déflagration, ressentie près de 45 kilomètres à la ronde, n'a laissé aucune structure intacte sur l'installation, comme le montre l'analyse d'imagerie satellite réalisée par l'*Institute for Science and International Security* (ISIS) de Washington.

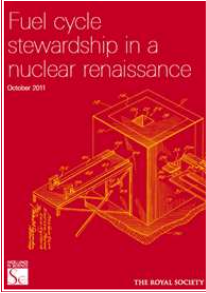
L'explosion serait survenue lors du mélange de carburants hautement volatils, dans le cadre de la préparation d'un moteur de missile en vue d'un essai. Elle aurait fait dix-sept victimes, toutes membres du corps des Gardiens de la révolution, dont le général Hassan Tehrani Moghaddam, responsable de l'autosuffisance du corps des Gardiens de la révolution en matière d'armements sophistiqués. Réputé être l'architecte du programme de missiles balistiques de la République islamique, il aurait reçu son expertise dans le domaine des missiles sol-sol de la Chine et de la Corée du Nord. Signe de l'importance de ce personnage, comme, manifestement, des travaux qu'il supervisait, le guide suprême, l'ayatollah Ali Khamenei, a assisté aux funérailles nationales.

Si elle est symboliquement significative, il n'est pas certain que la disparition du général Moghaddam ait en elle-même un impact important sur les efforts de l'Iran dans le domaine balistique. Selon Michael Elleman, expert du programme balistique iranien auprès de l'*International Institute for Strategic Studies* (IISS) de Londres, les travaux sont conduits de telle sorte que la perte d'un individu ne puisse pas les remettre en cause dans leur ensemble. Mais il est difficile d'imaginer que la disparition simultanée des 17 gardiens de la révolution présents le 12 novembre, tous concernés par les activités balistiques, ajoutée à la perte de l'installation dans son ensemble soit sans effet.

Officiellement, l'explosion est d'origine accidentelle, mais une source au sein du régime a fait état de sa conviction que l'incident du 12 novembre était imputable aux opérations spéciales que mènerait Israël, aux côtés d'autres Etats, en Iran dans le but de ralentir les programmes balistique et nucléaire militaire supposé de ce pays. Elle a notamment fait le rapprochement avec une autre explosion, survenue sur la base de missiles « Imam Ali », située non loin de Khorramabad, en octobre 2010. L'installation, servant au stockage de missiles Shahab-3, avait été très sérieusement endommagée. La rumeur sur une origine délibérée de l'explosion est également largement relayée dans la presse occidentale depuis l'incident. Si une telle hypothèse était confirmée, cela constituerait une intensification des efforts de sabotage attribués à Israël. La publication le 15 novembre 2011 du dernier rapport de l'AIEA sur le programme nucléaire iranien, qui met en cause de manière nettement plus affirmative sa finalité militaire, et notamment sur les travaux en vue de vectoriser un système à capacité nucléaire sur un missile Shahab-3, pourrait expliquer cette évolution.

Accéder aux images sur le site de l'ISIS :
<http://tinyurl.com/c4gtd7v>

RECHERCHE : PUBLICATIONS ET RESSOURCES WEB



Fuel cycle stewardship in a nuclear renaissance, rapport de la Royal Society, Octobre 2011, 78 p.

Ce *Policy Report* de la Royal Society réalisé avec le soutien du *Strategic Programme Fund* britannique traite du lien entre l'expansion de l'énergie nucléaire dans le monde et les risques de prolifération associés, en insistant sur les avancées technologiques et les meilleures pratiques de gouvernance qui permettront de rendre plus sûre la gestion du cycle du combustible, y compris celle du combustible usagé.

Ce rapport, rédigé au premier chef à l'attention des autorités britanniques, est remarquable à trois titres plus généraux :

- Il établit d'une part que toute solution technique recommandée en matière d'usages du cycle ne saurait faire l'économie d'une approche politique de la prolifération : « *risk assessment must be based on a sophisticated understanding of proliferation that appreciates the wider geopolitical system in which nuclear technology is embedded. Assessing what level of risk is acceptable remains ultimately a political judgment, not a technical one.* »
- Il insiste d'autre part sur la responsabilité de l'industrie dans la gestion du risque proliférant, recommandant qu'un nouveau type de gouvernance mondiale de l'énergie nucléaire se fasse jour, qui associe étroitement les sphères privées et publiques en la matière : « *It is therefore timely to establish a CEO-led, World Nuclear Forum (a 'nuclear Davos') so that industry and government leaders can explore their respective views on the future development of nuclear power and responsibilities for non-proliferation and nuclear security.* » La proposition d'un tel forum figure comme l'une des dix recommandations finales du rapport au gouvernement britannique, qui pourrait être portée par la délégation du Royaume-Uni au prochain Sommet sur la sécurité nucléaire qui se tiendra à Séoul au mois de mars prochain. Il sera intéressant de voir si c'est le cas.
- Enfin, le groupe d'experts aborde l'ensemble du cycle du combustible en termes de sûreté, de sécurité, et de non-prolifération, recommandant que les approches ne soient plus séparées mais croisées et simultanées à toutes les étapes du cycle.

Consulter le rapport en ligne sur le site de la Royal Society : <http://royalsociety.org/policy/projects/nuclear-non-proliferation/report/>

Arms Control Wonk : le blog indispensable

Arms control Wonk est un blog relativement ancien, rassemblant la communauté des experts de la prolifération sur ses aspects nucléaires et balistiques, dans un contexte large (dissuasion, prolifération, régimes multilatéraux, législations nationales). Il s'agit à ce jour de l'un des meilleurs outils disponibles sur internet pour suivre l'actualité et l'histoire de la prolifération, du fait de la très grande qualité de ses animateurs (Jeffrey Lewis, Mark Hibbs, Michael Krepton, Jochen Schischka entre autres) mais également des intervenants ponctuels (Andreas Persbo, David Hoffman, James Acton, Joe Cirincione, Paul Kerr, Stephen Young, Victoria Sampson entre autres) et des internautes participant aux débats parmi lesquels les lecteurs pourront reconnaître des collègues de toutes nationalités.

Particulièrement réactif, le blog offre des analyses très poussées en matière de dissuasion et de prolifération nucléaires et atteint un niveau technique remarquable sur les questions balistiques, du fait des qualifications évidentes des chefs de rubriques (Jochen Schischka, qui a succédé à Geoffrey Forden) et du débat contradictoire entretenu par les internautes, dont la plupart sont issus du milieu militaire ou industriel. Sur un plan plus général, les *posts* se divisent en quatre grandes catégories: les *posts* de fond, très étoffés et presque systématiquement associés à des références (textes officiels, déclarations ou références académiques) parfois peu connues; des *posts* d'actualité, souvent combinés avec les premiers, qui tendent le plus souvent à soulever une problématique peu apparente aux yeux du grand public; des *posts* historiques, qui reviennent sur des analyses, documents ou auteurs passés; enfin, et il faut le noter, des *posts* humoristiques ou touristiques, plus rares mais qui détonnent avec l'approche volontairement stricte de la plupart des autres sites dévolus à la question. La présentation du blog (photo) ne doit pourtant pas tromper, l'autodérision graphique n'étant pas incompatible avec la rigueur et le sérieux. Soulignons également la grande modération de ton de la totalité des *posts*, les convictions des différents auteurs étant exprimées mais systématiquement étayées et mises en perspective, du fait de la grande interactivité du blog avec le reste de la communauté et des opinions contradictoires présentées.

Arms Control Wonk souffre néanmoins d'un défaut majeur : il met en évidence de manière criante le déficit qui existe dans la communauté de l'arms control et de la non-prolifération en dehors des États-Unis. Nombre d'autres blogs méritent la description laudative qui vient d'être faite ici mais aucun ne peut s'appuyer sur une communauté aussi large et dynamique, qui, au final, transcende le débat partisan et les querelles de chapelles. On ne peut que souhaiter que cet exemple se reproduise.

<http://armscontrolwonk.com/>



RECHERCHE : CONFÉRENCES & SEMINAIRES

Conférence Capstone du Project on Nuclear Issues (PONI)



Bâtiment du Strategic Air Command (SAC), Offutt AFB, NE. Crédit photo : CSIS

Le cycle annuel des conférences internationales du *Project on Nuclear Issues* (PONI) du CSIS s'est achevé mardi 6 décembre 2011 par une conférence tenue dans l'enceinte de la base aérienne Offutt à Omaha, Nebraska, qui héberge le *Strategic Air Command* (SAC). A la différence des autres conférences du programme, qui reposent sur des contributions inédites des chercheurs juniors du réseau, cette dernière offrait une sélection des interventions de l'année, réparties en six sections :

1. « *Maintaining Nuclear Capabilities in the U.S. and UK* »
2. « *Strategic Stability Challenges in Asia* »
3. « *Nuclear Arms Control and Force Reductions* »
4. « *Exploring the History of the NPT and Nonproliferation Regime* »
5. « *Technical Aspects of Nuclear Security* »
6. « *Building the Nonproliferation Regime to Address Contemporary Challenges* »

L'on retiendra d'abord de ce programme chargé une perception critique de l'idée de monde exempt d'armes nucléaires. Cette idée est désormais considérée comme une vision très éloignée de la réalité. En revanche, à mesure que le nombre d'armes de l'arsenal nucléaire américain décroît, les défis qui accompagnent la crédibilité de la force de dissuasion élargie des Etats-Unis sont au cœur des préoccupations. L'examen de cette question a traversé les six panels, au-delà même du premier qui lui était en partie consacré. Ainsi, l'importance de la composante ICBM de la triade stratégique a été défendue alors que sa pérennité est en débat à Washington. Il a été également rappelé que de plus amples efforts d'*arms control* bilatéral doivent strictement servir les intérêts de sécurité des Etats-Unis. Enfin, le processus de désarmement nucléaire a été critiqué pour son caractère paradoxal : considéré comme instrument national de sécurité, le désarmement nucléaire doit nécessairement s'accompagner d'un renforcement des capacités conventionnelles qui va à l'encontre du désarmement nucléaire des autres Etats dotés, enrayant le processus dans son ensemble.

L'on insistera également sur l'importance du lien établi entre le développement de l'énergie nucléaire civile dans la partie « orientale » du monde et l'avenir de la non-prolifération, alors que l'opinion publique occidentale donne des signes croissants de désaffection à l'égard de l'énergie nucléaire, qu'elle soit d'usage civil ou militaire. Comment bâtir un nouveau cadre dans la lignée du programme « *Atoms for Peace* » qui soit adapté aux contraintes d'un monde désormais multipolaire dans lequel la diffusion et les transferts technologiques et industriels s'accroissent et échappent peu à peu aux Etats qui en avaient le monopole ? A la croisée des enjeux civils et militaires, les questions de non-prolifération nucléaire nécessitent de penser différemment le régime mondial de non-prolifération, encore artificiellement concentré sur une priorisation stérile des questions strictement relatives aux articles 1, 2 et 6 du TNP, alors que les principaux défis que rencontre le Traité sont désormais concentrés dans la question épineuse du renforcement de son article 3 afin de garantir un exercice de l'article 4 (usages pacifiques) sans risque pour la sécurité internationale. A ce titre, l'implication des acteurs industriels de la filière nucléaire apparaît comme l'un des enjeux majeurs du régime au XXI^e siècle et, sans doute, l'un des axes de réflexion et de débat du PONI en 2012.

L'on notera enfin un oubli cette année : le projet de conférence sur une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient en 2012 n'a pas été traité ni abordé dans les débats.

PONI Capstone Conference Recap : <http://csis.org/blog/poni-capstone-conference-recap>

AGENDA

CONFÉRENCES

02-03/02/2012 : 3^e symposium annuel sur le contrôle des exportations nucléaires, EUCI, Washington, D.C.

Informations et contact : <http://www.euci.com/events/?ci=1524&t=O>

03-04/02/2012 : 1^{ere} Conférence internationale du Consortium de l'UE sur la Non-prolifération, Bruxelles (sur invitation)

15-17/02/2012 : « *Africa and Non-Proliferation Treaty Regime* », Conférence Wilton Park (sur invitation). Contact : caroline.burness.smith@wiltonpark.org.uk

EVENEMENTS

22/12/2011 : Fin de la 7^e Conférence d'examen de la CIAB, Genève

23/01/2012 : Ouverture de la 1^{ere} partie de la session 2012 de la Conférence du désarmement, Genève

05/03/2012 : Réunion du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, Vienne

**Retrouvez tous les bulletins de l'Observatoire de la Non-Prolifération
sur le site Internet du CESIM : www.cesim.fr**

OBSERVATOIRE de la NON-PROLIFÉRATION

Bernard Sitt, directeur; Benjamin Hautecouverture, Chargé de recherche (rédaction—édition); Stéphane Delory, Chargé de recherche (rédaction); Timothée Germain, Chargé de recherche (rédaction). Contact : observatoire@cesim.fr